

# MAIRIE INGRANNES

45450

Tel : 02 38 57 13 08

mairie.ingrannes@wanadoo.fr

## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 08 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le huit mars à 19h30 s'est réuni à la mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : le 28 février 2023

**Nombre de conseillers** : 13

**Nombre de présents** : 12

**Nombre de conseillers ayant donné procuration** : 0

**Nombre de votants** : 12

**Etaient présents** :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoint

BAIN Guillaume, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe MICHAUX Dany, MOUSSIER Loïc, PERCHERON Isabelle, PERY Célie, conseillers.

**Absent** : BLUSSON Nicolas

***Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.***

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT**

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du précédent conseil.

### **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Jean-Christophe MASSAS est élu secrétaire de séance.

### **PROGRAMME CULTUREL : Demande de subvention**

Mme CECCALDI Valérie, Présidente de l'association « La Clairière » a présenté au Conseil Municipal par le biais d'un mail, la représentation du 3 juin 2023.

- le samedi 3 juin 2023 à 20 h 30 à la salle polyvalente d'Ingrannes, le spectacle « la Band'animale » par Paula Malik, coût artistique : 880.00€ TTC

Le Conseil Municipal,

Vu le spectacle proposé dans le cadre du festival « Résonances 2023 d'Ingrannes » qui se tiendra le 3 juin 2023

Vu les possibilités de subventionnement du Conseil Départemental à hauteur de 65% pour le spectacle,

Vu le contrat proposé,

Décide à l'unanimité des membres présents d'organiser le spectacle suivant à Ingrannes :

- le samedi 3 juin 2023 à 20 h 30 à la salle polyvalente d'Ingrannes, le spectacle « la Band'animale » par Paula Malik, coût artistique : 880.00€ TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec les artistes,

Décide d'inscrire cette dépense à l'article 6232 du budget primitif.

**Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental le subventionnement de ce spectacle dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes.**

Séance levée à : 19H38

Le secrétaire de séance, Jean-Christophe MASSAS	Le Maire, Éric POILANE
	